



## CONSEIL MUNICIPAL – 13 décembre 2021

### COMPTE-RENDU

*L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Seiches-sur-le-Loir se sont réunis à l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur De VILLOUTREYS, Maire.*

#### Étaient présents :

M. DE VILLOUTREYS Thierry, Maire

Mmes et MM. BEAUMONT Jean-Paul, MARION Marie-Claire, HALLIER Jean-François, GRIFFON Francette, GUILLEMIN Anthony, AUBIER Françoise, BEGUIN Antoine, PERPEROT Cyril, BOURNEUF Geneviève, THOMAS Dimitri, CREN Aude, FOUQUET Malika, MORIN Virginie, CHEVRIER Dominique, ROCHER Pierrette, CAILLEAU Olivier,

#### Étaient absents :

Mme BERTEAU Pierrette

Mme MONCELET Sandra

FLORO Alban représenté par M. DE VILLOUTREYS Thierry

M. RIGAUD David représenté par M. CAILLEAU Olivier

M. GAUTIER Jean-Yves

Mme MARQUIS Sandrine

#### Secrétaire de séance :

Mme GRIFFON Francette

#### **DCM 13122021-01 - Finances – Budget Communal – Décision modificative N°3**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget communal.

#### DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7472 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0.00 €	59 300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 600.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 600.00 €</b>
D-2188-100 : MOBILIERS DIVERS	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 600.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>69 600.00 €</b>		<b>69 600.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la décision modificative ci-dessus ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

#### **DCM 13122021-02- Finances – Tarifs 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** les tarifs 2022 tels qu'ils figurent ci-dessous ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

TARIFS	U**	2021	2022
			proposition
<b>MARCHE*</b>		TARIFS VOTES	
(payable au régisseur)			
tarif du mètre linéaire passager	ml	1.00	1.0
tarif du mètre linéaire abonné	ml	0.50	0.5
électricité passager (1 balance-1 lumière)		1.00	1.0
électricité passager (les autres)	F	3.00	3.0
électricité abonné (1 balance -1 lumière - forfait trimestriel)		7.00	7.0
électricité abonné (les autres)	Ft	24.00	24.0
exposition véhicule (par jour et par véhicule)	FJ	5.03	5.2
camion de plus de 3,5t	F	82.62	84.8
Occupation domaine public pour tout commerce utilisant une surface supérieure ou égale à 5 m2	Fa	60.00	61.6
Occupation domaine public pour tout commerce utilisant une surface inférieure à 5 m3	Fa	1.00	1.0
forfait journalier électricité	FJ	3.02	3.1
spectacles (cirque, ...)( forfait journalier)	FJ	39.40	40.4
<b>COMPTEUR FORAIN</b> forfait par utilisation	FJ	81.30	83.4
<b>URBANISME</b>			
participation pour non-réalisation d'aires de stationnement par logement créé (forfait)	F	8773.6	8957.0
<b>DIVERS</b>			
<b>Photocopies</b>			
particuliers	U	0.35	0.36
associations	U	0.08	0.08
<b>CHENIL</b>			
capture+garde jusqu'à 17h30	F	36.84	37.80
journee garde supplémentaire	F	12.28	12.60
<b>CIMETIERE</b>			
inhumation			
15 ans	F	115.3	118.3
30 ans	F	208.4	213.8
50 ans	F	479.7	492.2
columbarium			
15 ans	F	536.9	550.8
30 ans	F	954.4	979.2
Cavernes			
15 ans		260.9	267.7
20 ans		417.4	428.3
Plaque imprimée totem jardin du souvenir			25.0
<b>PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL</b>			
<b>FORMATS (parution occasionnelle)</b>			
8ème de page		21.3	21.9
tiers de page		42.6	43.7
demi page		63.9	65.6
<b>FORMATS (parution annuelle)</b>			
8ème de page		106.6	109.4
tiers de page		213.2	218.7
demi page		319.7	328.1

tarifs du marché doivent être arrondis (fonctionnement par ticket au mètre linéaire) .

\*\* U : unité  
ml : mètre linéaire  
F : Forfait  
Fj : Forfait journalier  
Fa : Forfait annuel  
m2 : mètre carré

TARIFS	U	2021		2022	
		16/04 au 15/10	15/10 au 15/04	16/04 au 15/10	15/10 au 15/04
		+0.5%	+0.5%	proposition 2.6%	proposition 2.6%
<b>ESPACE VILLA CIPIA</b>					
<b>Grande Salle :</b>					
<u>location journée</u>					
association seichoises	F	65.2	102.0	66.9	104.6
association non seichoises	F	97.7	151.8	100.3	155.8
habitants commune	F	130.3	167.1	133.7	171.5
hors commune	F	260.6	334.3	267.4	343.0
<u>location journée + 1 soirée</u>					
association seichoises	F	191.1	227.9	196.1	233.9
association non seichoises	F	287.8	341.8	295.2	350.7
habitants commune	F	383.3	420.1	393.2	431.0
hors commune	F	766.5	840.2	786.4	862.0
<u>location 2 jours + 1 soirée</u>					
association seichoises	F	239.1	275.9	245.3	283.1
association non seichoises	F	358.3	412.4	367.7	423.2
habitants commune	F	478.9	515.7	491.3	529.1
hors commune	F	957.7	1031.4	982.6	1058.2
<u>cuisine en + (à ajouter à location)</u>					
association seichoises	F		36.8		37.8
association non seichoises	F		54.1		55.5
habitants commune	F		36.8		37.8
hors commune	F		73.7		75.6
<b>Petites salles</b>					
location					
Commune	F	31.5	44.5	32.3	45.7
Hors commune	F	61.9	87.9	63.5	90.2
<u>location des tables</u>					
<small>(anciennes tables de la salle des fêtes)</small>					
1 à 9 tables	F		21.1		21.7
Plus de 10 tables (maxi 50 tables - 100 chaises)	F		84.4		86.5
Transports à la charge du locataire					
versement 20% arrhes					

Concernant la location de la grande salle, Monsieur le Maire propose de conserver les modalités suivantes pour 2022 (y compris pour les associations) :

- Des arrhes de 20 %,
- Une caution de 400 euros,

Concernant les associations :

- Pour toute manifestation d'une association seichoise sans entrée payante, ni autre recette, la location de la grande salle est gratuite, dans la limite de 5 fois par an et sous réserve de la disponibilité de la salle demandée. En cas de perception de recettes, c'est le tarif « associations seichoises » qui sera appliqué.

Pour les associations seichoises caritatives, une gratuité de location de salle sera accordée dans la limite de 5 fois par an, par association, et sous réserve de la disponibilité de la salle demandée.

Le prêt des barnums se fait uniquement pour des associations seichoises, sous condition de validation par la commission bâtiments.

Ce prêt est réalisé selon les modalités mentionnées ci-dessous :

- à titre gracieux,
- une caution de 500 euros.

### **DCM 13122021-03 - Finances – Restauration scolaire – Tarif repas adulte**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la possibilité pour les agents exerçant des missions au restaurant scolaire de pouvoir déjeuner sur place pendant leur temps de pause méridienne,
- **APPROUVE** la détermination du tarif du repas adulte à 4,95 € pour l'année 2022
- **AFFECTE** les recettes au budget 2022

**DCM 13122021-04 - Finances - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour une opération de réparation du réseau de l'éclairage public – Remplacement de candélabres rue d'Anjou**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser un fonds de concours au SIEML d'un montant de 2 406,42 € pour des opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public au 567 et 572 rue d'Anjou,
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense aux budgets 2022 et suivants

**DCM 13122021-05 - Finances – Retrait de la délibération DCM 11102021-03 du 11 octobre 2021 : Centre de vaccination – Versement d'une contribution financière à Monsieur Anthony GUILLEMIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 9

Abstention : 9 (Mme AUBIER, Mme BOURNEUF, Mme FOUQUET, Mme MARION, Mme MORIN, M. De VILLOUTREYS (plus procuration), M. BEAUMONT, M. PERPEROT)

Contre : 0

- **DECIDE** de retirer la délibération DCM 11102021-03 du 11 octobre 2021 – Centre de vaccination – Versement d'une contribution financière à Monsieur Anthony Guillemin

**DCM 13122021-06 - Intercommunalité - Travaux de confortement d'un affaissement de chaussée rue des Rabières – Convention avec la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Anjou loir & Sarthe pour un remboursement des travaux d'assainissement réalisés rue des Rabières, au Flash des Sablonnières
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.
- **AFFECTE** la recette au budget 2022

**DCM 13122021-07 – Intercommunalité - Mise en place d'une vidéo protection – Convention avec la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Anjou Loir & Sarthe pour l'installation d'une caméra sur un candélabre appartenant à la Communauté de communes Anjou Loir & Sarthe
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**DCM 13122021-08 – Jeunesse/affaires scolaires - Convention avec le SDIS - Pompiers volontaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine et Loire une convention permettant aux pompiers volontaires du SDIS de Seiches-sur-le-Loir de pouvoir bénéficier ponctuellement des services de garderie/cantine de leurs enfants dans le cadre de missions opérationnelles, s'ils ne sont pas déjà inscrits régulièrement à ces services de garderie/cantine.
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**DCM 13122021-09 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessous ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**Postes permanents – Filière technique**

Poste	nombre de postes	postes occupés	postes vacants
Agent technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	4 $\Rightarrow$ 5	4 $\Rightarrow$ 5	0 $\Rightarrow$ 0

**Postes non permanents – Filière technique**

Poste	nombre de postes	postes occupés	postes vacants
Agent technique	9 $\Rightarrow$ 10	6 $\Rightarrow$ 10	3 $\Rightarrow$ 0

$\Rightarrow$ : passage de ... à ....

Le nombre d'ETP est de 27,70